



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS**

**PV N°198 SROC/25**

---

**REUNION du 25 JUIN 2025**

---

#### **Présents**

Président : M. PERROT JF

Membres : MM. GENTY M, NAGEOTTE M

Assiste : Mme CHAPON A, Secrétaire

---

#### **OBLIGATIONS DES EQUIPES DE JEUNES**

Suite au courriel, du 28/06/2025, reçu du club DIJON SUD AS , exprimant leur désaccord concernant la situation de leur club vis-à-vis des obligations relatives à la participation des équipes de jeunes aux différents plateaux, la Commission a procédé à l'examen de la situation.

La Commission reprend PV du 18/06/2025 (PV 187 SROC/23).

Conformément à l'Article 2 – Obligations des équipes de jeunes des Règlements Généraux de la FFF  
« Les clubs doivent engager un nombre minimal d'équipes de jeunes selon leur niveau de compétition. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions administratives ou sportives. »

De plus, les clubs accueillant des plateaux sont tenus de transmettre les feuilles de match ou d'activité, conformément aux dispositions relatives à la traçabilité des rencontres et à la vérification de la participation effective des équipes.

- Attendu que certains clubs ayant accueilli des plateaux n'ont pas transmis ou intégré les documents requis dans le FAL (Feuille de plateau et de présence) ;
- Attendu qu'après vérification par le secrétariat, une seule feuille de plateau GRESILLES FC a été introduite dans le FAL et a constaté que les 4 joueurs sur 5 ont joué la journée 2

La Commission

**DIT** ne pas être en mesure de vérifier la présence des joueurs et des équipes lors des plateaux de la phase printemps, en raison de l'absence de documents justificatifs pour plusieurs rencontres ;

**CONSIDÈRE** en règle, au regard des obligations des équipes de jeunes, le club DIJON SUD AS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président : Jean-François PERROT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. Perrot', written in a cursive style.